

ANNEXE A LA CONVENTION DE SCOLARISATION CONTRIBUTIONS, COTISATIONS ET PRESTATIONS

	Contribution familiale par élève et par an	Scolarisation
Collège	6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème} et 3 ^{ème}	1 499,00 €
Lycée professionnel	2nde professionnelle Métiers des Relation Client	1 499,00 €
	2nde professionnelle AGORA (Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs activités)	1 499,00 €
	1ère professionnelle Métiers du Commerce et de la Vente	1 499,00 €
	1ère professionnelle AGORA (Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs activités)	1 499,00 €
	Tle professionnelle Métiers du Commerce et de la Vente	1 499,00 €
	Tle professionnelle AGORA (Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs activités)	1 499,00 €
Lycée technologique	2nde Générale et Technologique	1 499,00 €
	1ère Sciences et Technologies du Management et de la Gestion	1 499,00 €
	Tle Sciences et Technologies du Management et de la Gestion	1 499,00 €
	STS Gestion de la PME	1 645,00 €
	STS Négociation et Digitalisation de la Relation Client	1 645,00 €
	Cotisation APEL par famille et par an*	40.05 €

CONTRIBUTIONS DES FAMILLES

La contribution des familles est destinée à financer investissements immobiliers (entretien des bâtiments, rénovation, construction) et équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement. Elle couvre également les dépenses de fonctionnement non prises en compte par le forfait d'externat. Dans cette contribution des familles, sont également incluses les cotisations dues par l'établissement aux instances de l'Enseignement Catholique : diocésaines, UROGEC Ile de France.

NB : la cotisation APEL et les fournitures éventuellement fournies par l'établissement seront portées sur le relevé annuel.

*Si vous ne souhaitez pas cotiser à l'association des parents d'élèves, vous devez en faire la demande explicite par courrier.

Forfait Restauration

*La prestation de restauration est facultative. Elle est choisie par le(s) parent(s)
Les tarifs appliqués tiennent compte des périodes de formation en entreprise ou de la date de sortie*

Demi-pension sur 4 jours	Tarifs
COLLEGE	1058,00€
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	
2 ND E GT	964.00€
1 ^È RE STMG	1027.00€
Terminale STMG	1058.00€
LYCEE PROFESSIONNEL	
2 ND E AGORA / 2 ND E MCV	872.00€
1 ^È RE AGORA / 1 ^È RE MCV	809.00€
Terminale AGORA / Terminale MCV	809.00€
POLE SUPERIEUR	
STS NDRC 1 ^È RE année	747.00€
STS NDRC 2 ^È ME année	841.00€
STS GPME (1 ^È RE et 2 ^È ME années)	872.00€

Repas exceptionnel

9 €

Tout mois commencé est dû.

- **Réservation**

Il est possible de déjeuner occasionnellement. Retrait des tickets au service comptabilité du collège lycée aux horaires indiqués.

- **Modification**

Toute modification de demi-pension doit être signalée par écrit au **Secrétariat de la Vie Scolaire**. Le changement de régime sera **effectif au début du mois suivant la demande** (une seule modification par an possible).

- **Absence** : Pour toute absence supérieure à une semaine (5 jours consécutifs) pour raisons médicales, les frais de repas peuvent être remboursés sur demande écrite de la famille et présentation d'un certificat médical.

Si l'élève a un solde débiteur de demi-pension, l'établissement se réserve le droit d'exclure l'élève du self.

Pour tout problème concernant le relevé, vous devez vous adresser au service comptabilité.